

**COMMUNE DE
SAINT MAURICE
L'EXIL**

M. Philippe
GENTY - Maire
33 rue de la
Commune - BP
10444
38554 SAINT
MAURICE L'EXIL
CEDEX
Tél : 04 74 86 23
61 - Fax : 04 74
86 54 97



SAINT MAURICE L'EXIL

[Correspondre](#)

[avec
l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Objet AMENAGEMENT D'UN ESPACE MULTISPORTS de type CITY-STADE

Référence 2019CITY-06

Type de marché Travaux

Mode Procédure adaptée

Lieu d'exécution Rue Truffaut, terrain stabilisé école primaire Port Vieux
38550 SAINT MAURICE L'EXIL

Durée 2 mois

DESCRIPTION Les travaux portent sur la création d'une plateforme de 15*25 m en enrobé, encadrée de bordures en ciment. Et la fourniture et la pose d'une structure multisports type « city-stade » 12*22 m tout acier.

Forme Prestation divisée en lots : Oui
Possibilité de présenter une offre pour un seul lot
Les variantes sont acceptées

Lots Libellé

Estimé Mini € Maxi €
€ HT HT HT

N° 1 lot Unique MULTISPORTS

Conditions relatives au contrat

Cautionnement voir RC

Financement Voir RC

Forme juridique Voir RC

**Critères
d'attribution** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
40 % : Prix des prestations

Renseignements [Correspondre avec l'Acheteur
administratifs et techniques](#)

Services Techniques Ville de Saint Maurice l'Exil
Philippe GAUDILLERE
31/33 rue de la commune
38550 Saint Maurice l'Exil
Tél : 04 74 86 23 61

Documents [Règlement de consultation](#)
[Dossier de Consultation des Entreprises](#)

Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à :
AWS plateforme dématérialisée <http://marches-publics.info>

Offres Remise des offres le **15/07/19 à 12h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **120 jours** , à compter de la date limite de réception des offres.

Dépôt [Déposer un Pli dématérialisé](#)

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
visite du site obligatoire
Envoi le 24/06/19 à la publication
Publication aux supports de presse suivants : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné